

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2003

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 19 Septembre 2003 à 20H30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, M. LOQUET,
MMES KERMARRREC, PRUNIER, MM. BROU, GUIRLIN, MME LEGER,
M LEROY, MME LEBOURG, MM ISABEL, HUBERT

Etaient absents excusés : MMES HAIE, JETHA, M. JONOT

Monsieur Arnaud GUIRLIN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

D. 1925
INDEMNITES
CONSEIL
A MME LE
RECEVEUR

1°/ Indemnités de conseil année 2003

M. le Maire communique au conseil municipal le montant de l'indemnité de conseil que la commune peut allouer à Madame le Receveur Municipal, Madame OUGIER, au titre de l'année 2003, calculé dans les conditions de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et du 12/07/1990.

Il apparaît que l'état de liquidation des indemnités de conseil pour l'exercice 2003 ressort à 542,35 € brut, soit 501,15 € net (compte tenu des retenues CSG et CRDS) au profit de Madame OUGIER, receveur municipal de la trésorerie de Dreux et Pays Drouais.

Après délibération le conseil donne son accord pour attribuer cette indemnité.

2°/ DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

D.1926
D.M. N° 1
BUDGET
GENERAL

a) D.M. n° 1 – Budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général communal 2003 (D.M. n° 1) qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre D20 Immobilisations incorporelles	Article 2031 Frais d'études	+ 10 000
Chapitre D21 Immobilisations corporelles	Article 2111 Terrain nu	- 10 000
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre
Adopté à l'unanimité.

D.1926BIS
D.M. N° 1
BUDGET
ASSAINIS.

b) D.M. n° 1 – Budget Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Assainissement 2003 (D.M. n° 1) qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre D65 Autres charges de gestion courante	Article 664 Pertes sur créances irrecouvrables	- 1 200
Chapitre 66 Charges financières	Article 66 Charges financières	+ 1 200
	TOTAL	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre D16 Emprunts et dettes assimilés	Article D1641 Emprunts en Euros	+ 3 300
Chapitre D23 Immobilisations en cours Sur travaux divers	Article 23153-1 Travaux divers	- 13 300
	Article D 23153-2 Travaux 8 ^{ème} Tranche RN 12	+ 10 000
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre
Adopté à l'unanimité.

2° / Subventions

M. le maire donne connaissance au conseil des attributions de subventions obtenues pour l'acquisition de matériel informatique à l'école maternelle dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. (1 118 € par l'Etat)

D.1927 3° / Tarif concert "Jean d'Albi" du 27 septembre 2003

TARIFS CONCERT

JEAN D'ALBI M. le Maire informe le conseil qu'un concert d'orgue, trompette et Negro Spirituals, donné par Jean d'Albi et Gilles Mercier aura lieu le samedi 27 septembre prochain en l'Eglise de Chérisy , .
Il propose de fixer le tarif d'entrée à ce concert à 5 € l'entrée.
Après délibération, le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité.

D.1928 4° / Régie temporaire concert Jean d'Albi

REGIE TEMPORAIRE

CONCERT

JEAN D'ALBI

Le Maire de CHERISY,
VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;
et notamment l'article 18 ;
VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;
Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/09/2003

DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du service « **Concert Jean d'ALBI** » de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne le **Samedi 27 Septembre 2003**.

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : droits d'entrée au concert

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°/ Numéraire

2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 29/09/2003.

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Chérisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 27/09/2003.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de cette régie.

Adopté à l'unanimité.

**D.1928BIS
GRATIFICATION
STAGIAIRE**

5°/ Gratification nominative à un stagiaire

M. le Maire rappelle au conseil que du 30 juin au 31 juillet dernier, la commune a accueilli Julien MOCERI, jeune chérisien, stagiaire aux espaces verts, qui nous avait été adressé par l'Institut Champthierry de St Maurice les Charencey. Bien que la convention de stage ne prévoyait pas de rémunération, Michel LETHUILLIER propose au conseil de lui attribuer une gratification, compte tenu de la qualité de son travail et de sa disponibilité.

Après délibération, le conseil municipal décide de lui attribuer une gratification qui légalement ne doit pas dépasser 30% du SMIC (1 090,51 € brut mensuel), soit une somme de 327,15 €.

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

**D.1929
ADHESION
De la CAAd
AU SIPAD**

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Drouais (CAAd) au SIPAD

M. le Maire expose au conseil municipal la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Drouais au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Drouais au SIPAD.

Adopté.

III – URBANISME

**D.1930
ECHANGEUR
GERMAINVILLE/
SERVILLE
RETABLISSEM.
RD136 ET
RD 303**

1°/ Echangeur Germainville / Serville – Rétablissement des RD 136 et RD 303

M. le Maire rappelle au conseil municipal les différentes réunions qui se sont tenues à propos de l'échangeur de Germainville/Serville (RD136) avec la RN 12. La DDE a en effet proposé plusieurs variantes pour assurer la mise en sécurité des carrefours entre la RD 136 / RN 12(Germainville/Serville) et la RD 303 / RN 12(Germainville/Raville) :

7 variantes ont été présentées lors des différentes réunions :

◆ Réunions des 12 et 18 juin 2003 :

- variante 1 (proposition de base)
- variante 1bis (proposition de base avec suppression de la RD 303 partie RN12 - Germainville)
- variante 2 (proposition de base avec déplacement de l'aire de repos)

◆ Réunion du 22 juillet 2003 :

- variante 3 proposée par la DDE aux maires des 3 communes (Chérisy, Germainville, Serville) avec fusion des échangeurs de Chérisy Est et de la Mésangère (RD 308/4).
- Variante 3bis proposition identique à la variante 3 avec suppression de la RD 303 (partie RN 12-Germainville) et liaison nouvelle vers TER (partiellement financé par le Conseil Général).
- Variante 4 – autre proposition faite par les riverains (GAEC DELORME et M. Mme LEFEU) : (voie de liaison sur Chemin Rural 26)
- Variante 5 (voie nouvelle de liaison longeant la RN 12).

◆ Réunion du 03 Septembre 2003

Une réunion générale d'information a été organisée le 3 septembre à Chérisy à l'intention des conseils municipaux des 3 communes concernées ainsi que des riverains, propriétaires, exploitants et entreprises.

Les différentes propositions ont été réexaminées lors de cette séance . A l'issue de celle-ci l'hypothèse d'aménagement envisagé pour sécuriser le dispositif d'échange des RD 136 et RD 303 est la variante 3bis (avec la suppression de la RD 303).

Il pourrait également être envisagé de supprimer la circulation dans le sens "Raville-Dreux" sur la RD 303 (sortie vers RN 12), en conservant l'accès RN 12-Raville (entrée sur Raville à partir de la RD 303).

Une nouvelle proposition reliant la société TER (ex RMS) à l'échangeur RD 136 (au lieu de le relier au 308/4) semblerait être la solution répondant aux attentes des riverains immédiats (habitants de la Mésangère) = variante 3ter.

Suite à cet exposé, M. le Maire signale avoir reçu un courrier des habitants de la Mésangère en date du 18 septembre 2003 souhaitant que cette solution (3ter) puisse être retenue.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de retenir la solution 3ter permettant au Bureau d'Etudes Routières de la DDE d'Eure et Loir – Service des Grands Travaux de continuer l'étude de mise en sécurité des carrefours RD 136 et RD 303 selon cette variante retenue (3ter).

D.1931
P. L. U.

2° / Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Suite à la loi SRU , compte tenu de l'ancienneté du Plan d'Occupation des Sols (POS) datant de 1993, de l'évolution nécessaire à apporter à l'aménagement du territoire communal, notamment dans le cadre du développement économique, de l'amélioration de l'habitat, des infrastructures à prévoir et de l'intercommunalité mise en place récemment avec la création de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" (CCLVD), Michel LETHUILLIER propose que le Plan Local d'Urbanisme soit révisé. A cet effet, il indique qu'il serait souhaitable de choisir le Cabinet C.E.C. (Castelan Etudes & Conseil) de Mousseaux les Bray (77) pour entreprendre cette étude.

La prestation comprendrait 4 phases :

- Diagnostic (rapport de présentation)
- définition du parti d'aménagement (projet de PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Définition de l'application territoriale (zonage et règlement)
- Finalisation du projet communal (rédaction du PADD, rapport final de présentation, plans de zonage).

Le coût global pour la révision du PLU de la commune de Chérisy s'élèverait à 23 100 € H.T soit 27 627,60 € TTC.

Après délibération, le choix du Cabinet CEC (Castelane Etudes et Conseil) et l'estimation du coût de la révision du PLU sont adoptés à l'unanimité.

D.1932
DEM SUBV. CG
ETUDE P.L.U.

Demande de subvention au Conseil Général au titre des aides au montage d'opérations d'aménagement

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chérisy, M. le Maire rappelle que le cabinet CEC a été retenu pour un coût global de 23 100 € H.T.
Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Général, une subvention de 50% du coût H.T. de l'étude sachant que la dépense subventionnable est plafonnée à 15 000 € H.T.
Adopté à l'unanimité.

D.1933
DELIMITATION
PROPRIETE
GAUVRIT

Délimitation de la propriété GAUVRIT à Raville

M. le Maire informe le conseil municipal avoir été relancé par le cabinet Forteau, géomètre expert, pour rétablir un bornage délimitant la propriété de Monsieur GAUVRIT sur une largeur de 1,50 m (bornage non réalisé lors du comblement de la mare).
Cette bande de terrain ne figurant pas sur le cadastre, M. GAUVRIT souhaite que celle-ci puisse être légalement rétablie sur ce document, étant entendu que les frais de géomètre resteraient à sa charge.
Après délibération, le conseil municipal donne son accord afin que M. le Maire procède à la modification parcellaire cadastrale. Adopté.

IV – AGRICULTURE

D.1934
CREATION
ASSOCIATION
FONCIERE
REMEMBREM.

1°/ Création d'une association foncière de remembrement (communes d'Abondant, Serville et Chérisy)

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de (DDAF) sur la composition du bureau d'association foncière de remembrement chargée de la gestion financière de cette opération selon l'article R 133.3 du Code Rural.
Les membres nommés par le Préfet pour une durée de 6 ans sont issus de 2 listes établies l'une par la Chambre Départementale de l'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.
Le Maire de la Commune ou un conseiller municipal désigné par lui est membre de droit.
M. BOUCHER , premier adjoint, demeurant 17 rue Charles de Gaulle à Chérisy est nommé à cet effet.
M. le Directeur de l'Agriculture nous demande de désigner deux propriétaires.
Après consultation de la Commission Agriculture, sont désignés :
- Monsieur Jean-Pierre LEFEU demeurant à la Mésangère – 28500 CHERISY et
- Monsieur Jean HERVÉ demeurant 1 rue d'Augis à Raville – 28500 CHERISY.
Adopté à l'unanimité.

D.1935
RAPPORT SUR
L'EAU 2002

2°/ Rapport sur l'eau 2002

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix de l'eau potable et la qualité du Service public de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'exercice 2002.
Ce rapport est à la disposition du public qui peut le consulter en Mairie, conformément à la loi.

**TARIFICATION EAU NON ASSAINIE
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3
TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER**

	2001	2002	% EVOLUTION
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)</u>			
PART COLLECTIVITE EAU	0,808	0,810	0,25%
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,021	0,00%
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,407	0,415	1,97%
REDEVANCE FSIREP	0,046	0,050	8,70%
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	1,282	1,296	1,09%
TVA à 5,5 %	0	0	
PRIX TTC DU M3	1,282	1,296	1,09%

PARTIE FIXE**ABONNEMENT ANNUEL EAU**

PART COLLECTIVITE	9,147	9,15	0,03%
REDEVANCES DIVERSES			
PART COLLECTIVITE	0,00	0,00	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,147	9,15	0,03
TVA à 5,5 %	0	0	
TOTAL PART FIXE TTC	9,147	9,15	0,03%

TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3

TOTAL COLLECTIVITE	106,107	106,35	0,23%
TOTAL DIVERS	56,88	58,32	2,53%
TOTAL H.T.	162,987	164,67	1,02%
TOTAL T.V.A. à 5,5 %	0	0	
TOTAL GENERAL	162,987	164,67	1,02%

La part revenant à la collectivité représente 65,10% du prix et le prix du m3 d'eau H.T. ressort à 0,81 €.

**TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3
TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER**

	2001	2002	% EVOLUTION
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)</u>			
PART COLLECTIVITE EAU	0,808	0,810	0,25 %
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	1,402	1,400	-0,14 %
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,021	0,00 %
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,407	0,415	1,97 %
REDEVANCE FSIREP	0,046	0,050	8,70 %
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	2,684	2,696	0,45 %
TVA à 5,5 %	0	0	
PRIX TTC DU M3	2,684	2,696	0,45 %

PARTIE FIXE**ABONNEMENT ANNUEL EAU**

PART COLLECTIVITE	9,147	9,15	0,03 %
REDEVANCES DIVERSES			
PART COLLECTIVITE	0	0	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,147	9,15	0,03 %
TVA à 5,5 %	0,00	0,00	
TOTAL PART FIXE TTC	9,147	9,15	0,03 %

TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3

TOTAL COLLECTIVITE	274,347	274,35	0,01 %
TOTAL DIVERS	56,88	58,32	0,25 %
TOTAL H.T.	331,23	332,67	0,50 %
TOTAL T.V.A. à 5,5 %			
TOTAL GENERAL	331,23	332,67	0,50%

La part revenant à la collectivité représente 82,47 % du prix et le prix du m3 d'eau assainie. ressort à 2,29 € (part communale).

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

D.1936
12^{ème} TR. COM.
AEP – DOSSIER
AVANT PROJET
ET DEM. DE
SUBVENTION

**3° / 12^{ème} Tranche Communale de travaux d'eau potable - Interconnexion Chérisy/
Ste Gemme-Moronval – Programme subventionné 2004**
**Approbation du dossier d'Avant-Projet, du dossier de demande de subvention et du plan
de financement**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Avant-Projet des travaux cités en objet. Ce dossier a pour objet de définir le projet des travaux d'interconnexion du réseau de distribution d'eau potable "Chérisy - Sainte Gemme Moronval" – Lot unique : Canalisations et Accessoires. Il précise que le financement de la dépense évaluée à :

	H.T.	T.T.C.
Travaux	76 000	90 896 €
Divers et imprévus	10 000	11 960 €
TOTAUX	86 000	102 856 €

Pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes

	17 200 €
Subvention espérée : 40% de 43 000 €	
Subvention espérée : 80% de 43 000 €	34 400 €
Emprunts et/ou fonds libres	51 256 €
TOTAL TTC	102 856 €

(dont 16 856 € de TVA récupérable au
taux de 19,6%)

Il invite le Conseil Municipal à :

- approuver le projet technique ainsi présenté ;
- solliciter l'inscription à un programme subventionné du Conseil Général du Département d'Eure & Loir à Chartres (28) dans le cadre du FSIREP, de la délégation de Haute Normandie de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à Rouen (76) et de l'Etat (Fonds National de Développement de Adductions en eau potable) ;
- prendre l'engagement prescrit par la circulaire du 8 novembre 1934 du Ministère de l'Agriculture, relative à la conservation des ouvrages exécutés avec le concours financier de l'Etat et du Département.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le dossier d'Avant-Projet ;
- Sollicite de M. Le Président du Conseil Général , de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau et de M. le Préfet, l'octroi de la subvention ;
- Prend l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'investissement et d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et aux autres dépenses extraordinaires.

Adopté à l'unanimité.

Le projet prévoit l'interconnexion du réseau communal de Chérisy avec le réseau communal de Ste Gemme Moronval. Il s'agit d'un renforcement du réseau de distribution d'eau potable par la mise en place dans la rue de Marsauceux de 180 ml de canalisations de 150 mm de diamètre qui permettront de sécuriser l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Chérisy (à partir du réseau communal de Ste Gemme Moronval) et d'assurer un complément d'adduction à la commune de Ste Gemme Moronval (à partir de la commune de Chérisy). Pour info.

V – TRAVAUX

D.1937
TRAVAUX RN 12
TRANCHE
CONDITION.

1° / Travaux RN 12 – Tranche conditionnelle

Affermissement de la tranche conditionnelle n° 1 pour le marché n° 99010cherisy0201 notifié le 23/12/2002

M. le Maire expose au Conseil municipal que la tranche n° 1 du marché Eurovia relatif au réaménagement de l'ancienne RN 12 dans la traverse de Chérisy, notifié le 23/12/2002, est terminée à ce jour.

Il propose au conseil municipal de réaliser les travaux de la tranche conditionnelle n° 01 qui s'élève à 70 432 € H.T. soit 84 236,67 € TTC

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à lancer les travaux de cette tranche conditionnelle n° 1. Adopté à l'unanimité.

D.1938
EXTENSION
ENFOUIS.
RESEAUX

2°/ Extension enfouissement des réseaux

M. le Maire expose au conseil que dans le cadre de réaménagement de la RN 12 , il est apparu judicieux de profiter de la réalisation des travaux actuels pour améliorer l'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public afin de supprimer les poteaux béton inesthétiques situés entre la Nationale 12 et la rue Victor Hugo (côté Place de l'Eglise).

Il donne connaissance au conseil de l'article 49 relatif à cet enfouissement qui sera financé par la SICAE ELY en ce qui concerne la basse tension et par le SIEPRO (50%), le Conseil Général (20%) et la commune (30%) pour l'éclairage public (tranche C du FACE).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3°/ Subvention opération de sécurité carrefour RN 12/Rue de Marsaueux

D.1939
SUBVENTION
OPERATION
SECURITE
CARREFOUR
RN12/
RUE DE
MARSAUCEUX

Un nouveau devis a été sollicité auprès de l'entreprise FORCLUM pour le remplacement des feux tricolores au carrefour RN12/CD116 et RD12/303-8 prenant en compte une plus-value de pré-signalisation avec rappel de vitesse (détection de vitesse supérieure à 50km/h par radar). Le coût complémentaire s'élève à 19 798,57 € H.T.

M. le Maire propose de solliciter auprès du Département une subvention complémentaire au taux de 40% au titre des opérations de sécurité. Adopté à l'unanimité.

4°/ Extension desserte électrique au stade

M. le Maire informe le conseil municipal avoir sollicité auprès de al SICAE ELY un devis pour l'extension basse tension du réseau électrique au stade municipal. Le devis s'élève à 22 715,03 € H.T., soit 27 167,18 € TTC. Avant de prendre une décision, M. Le Maire propose qu'une réunion de coordination soit organisée entre la SICAE, le SIEPRO, l'entreprise MAHARAUX et la Régie du Gaz et le Cabinet TECHNA pour la réalisation d'une tranchée commune.

Il serait également souhaitable de raccorder l'assainissement individuel des vestiaires au réseau collectif de la commune.

Pour information.

D.1940
DEVIS ET DEM
SUBV. PLATEFORME

5°/ Devis et demande de subvention pour aménagement de la plateforme engazonnée sur l'extension du stade.

ENGAZONNEE
EXTENSION
STADE

Un devis a été demandé à l'entreprise GATINE pour la confection d'une plateforme engazonnée sur les terrains appartenant à la commune jouxtant le stade actuel sur une superficie de 6000 m² (décompactage du sol, nivellement du terrain à la herse alternative, enfouissement des pierres, engazonnement) 13 200 € H.T., soit 15 787,20 € TTC.

S'agissant de l'extension du stade actuel rendue nécessaire par le nombre croissant de pratiquants au Football Club de Chérisy (dont de nombreux jeunes), une subvention de 20% sera sollicitée auprès du Conseil Général au titre des équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

6°/ Agrandissement de la porte d'entrée du cimetière

Suite au dernier conseil M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu le devis de l'entreprise MASSOULE pour l'agrandissement de la porte d'entrée du cimetière pour un montant de 5 496,60 €.

Le portail sera réparé et agrandi par M. BOURDON, comme cela a déjà été fait pour le portail de la mairie. Pour information.

7°/ Devis divers de peinture

a) - Bibliothèque

M. Le Maire donne lecture de divers devis concernant la réfection de la bibliothèque (façade, boiseries, portes et fenêtres) 5 537,97 E TTC.

D.1941
DEM SUBV.
TRAVAUX
BIBLIOTHEQUE

↳ Demande de subvention au titre des bâtiments à usage de bibliothèque

M. Le Maire expose au conseil que sont subventionnables les locaux exclusivement réservés à usage de bibliothèques ayant une superficie d'au moins 25 m² et étant ouvertes au public au moins 2 fois par semaine et ayant une liaison avec les enseignants avec accueil des classes , ce qui est le cas pour Chérisy.

Ces conditions étant remplies par la bibliothèque municipale de Chérisy, devant la nécessité impérieuse de restaurer les boiseries, portes, fenêtres et façades, il propose de solliciter une subvention de 40% du coût HT des travaux qui s'élèvent à 4 630,41 € H.T., soit une subvention de 1 852,16 €. Adopté à l'unanimité.

b) Salle communale

Peintures intérieures : 3 655,96 € TTC

Façade, boiseries, portes : 5 374,67 € TTC

c) Devis local cuisine du Bureau de Poste

M. le Maire propose que le devis relatif aux travaux de peinture de la cuisine du Bureau de poste qui n'avait pas été retenu lors de la dernière séance, puisse être accepté. Adopté à l'unanimité.

En outre, à cette occasion, M. le Maire informe le conseil qu'il serait souhaitable que la Poste puisse être dotée d'un D.A.B. (distributeur à billets), afin de pouvoir satisfaire la clientèle locale. Il signale que la réception des travaux de peinture de la Poste aura lieu le 8 octobre à 18h à la Poste.

VI - RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

M. BOUCHER, Rapporteur de la Commission Scolaire, informe le conseil :

- **Ecole Primaire** : rentrée excellente. La classe de Madame GUENZI a été repeinte au cours de l'été, Les inscriptions de la rentrée se sont élevées à 118 enfants pour 6 classes.
- **Ecole maternelle** : 84 enfants avec une poussée de la section des Petits (35 enfants nés en 2000). Les naissances 2001 sont en légère régression par rapport à l'année 2000. Pour répondre à la demande de Mme la Directrice, il sera fait l'acquisition de 4 lits superposés agrégés, non concernés par le décret 95949 du 25/08/95.
- **Cantine** : 150 rationnaires à la rentrée dont 50 de l'école maternelle. Un personnel supplémentaire a été embauché à raison de 18h / semaine (Patricia DOUILLET).
- **Garderie** : les effectifs sont en nette progression : 40 enfants étant inscrits à ce jour. La garderie concerne les enfants fréquentant l'école maternelle et l'école primaire jusqu'au CE1
- **Etude surveillée** et dirigée : (par Madame POPLIN, ancienne directrice de l'école) commencera à fonctionner le 29 septembre et s'adresse aux enfants de CE2, CM1 et CM2.
- **Soutien scolaire** : Melle GAUTIER continuera d'assurer un soutien scolaire pendant l'année 2003/2004 malgré le désengagement de l'Etat. C'est pourquoi la commune propose d'indemniser l'action de Melle GAUTIER en lui allouant une indemnité forfaitaire de 765 € nets (5 018 Frs) pour l'année scolaire en cours.
- **Réunion d'information** : une réunion sur les services périscolaires (garderie, cantine, etc..) sera organisée le 30 septembre à 20h30 à la salle communale.
- **Centre de loisirs** : compte tenu de la forte demande, M. BOUCHER informe que le centre de loisirs qui était habilité pour 49 enfants a eu autorisation d'accueillir 60 enfants, (avec une réserve de 5 places réservées aux enfants de Chérisy, sachant que le centre accueille de nombreux enfants hors commune).

D.1942
INDEMNITE FORFAITAIRE
MELLE GAUTIER POUR
SOUTIEN SCOLAIRE

VI – QUESTIONS DIVERSES

1°/ Travaux Pont des Osmeaux

Les travaux de réfection du Pont des Osmeaux ont repris depuis une huitaine de jours. L'objet des travaux était un renforcement de celui-ci . Or, il s'est avéré qu'au cours des travaux préliminaires, ce pont ne reposait plus sur une assise suffisamment solide et qu'il pouvait s'écrouler à tout moment. C'est pourquoi le Département a décidé de supprimer ce pont en le remplaçant par une structure pré-fabriquée en béton armé qui, dans sa conception, permettra d'avoir une section plus large quant à l'écoulement des eaux, d'une part et une sécurisation pour les automobiles et les piétons, puisque ce pont sera doté de trottoirs qui étaient inexistantes sur l'ancien pont.

M. le Maire informe le conseil qu'il serait souhaitable de procéder à un aménagement de sécurité sur la RD 21-4 avant le chemin rural n° 6 (dit Chemin du Clos Régner) afin de limiter la vitesse à l'entrée des Osmeaux. D'autre part, M. le Maire sollicite à nouveau le Département afin que l'ancienne maison MARQUET puisse être démolie pendant la réalisation des travaux actuels qui sont prévus jusqu'au 1er décembre.

M. le Maire donne lecture de courriers de deux habitants des Osmeaux reçus suite à la réunion publique d'information du 31 juillet dernier. Pour information.

2°/ Illuminations de Noël

Une réunion est à prévoir pour les nouveaux investissements à réaliser pour la décoration des rues pour les fêtes de fin d'année.

3°/ Pays Drouais

a) Fête du Parfum

Dans le cadre de la démarche départementale initiée par le CODEL, un concours d'art floral avec expo de Juan COOK sur le thème des fleurs est organisé à Chérisy le 20 septembre à 17 heures.

b) Signature du CDDR

La signature du Contrat Départemental de Développement Rural sera signée officiellement le 10 octobre au Club 33 à Fermaincourt. Pour information.

TOUR DU TAPIS

- | | |
|------------|---|
| C. BOUCHER | <p>↪ Stationnement gênant derrière l'ilot central sur l'espace aménagé pour l'accès des habitants de la Chênaie. M. le Maire lui répond qu'un panneau a été commandé pour matérialiser la voie de circulation.</p> <p>↪ Signale avoir renégocié avec les Etablissements Lhermite la réparation de la tondeuse du stade à hauteur de 1 500 €.</p> |
| J.P. LEFEU | <p>↪ Demande de prévoir une prochaine Commission des Chemins</p> <p>↪ Signale avoir eu un contact avec le garage LE HEN qui aurait actuellement un camion-benne d'occasion disponible. Une visite sera organisée.</p> |
| B. LOQUET | <p>↪ Signale un problème de vannes au Petit Chérisy.</p> <p>↪ S'insurge contre les nuisances provoquées par des motos et des quads le week-end et en soirée (une quinzaine de jeunes) sur un terrain appartenant pour partie à M. DAVIGNON. M. LOQUET informe avoir rencontré ce dernier qui propose de clôturer son terrain. La Gendarmerie sera informée.</p> <p>↪ Signale une décharge sauvage à l'ancienne marnière du Petit Chérisy.</p> <p>↪ Bulletin municipal : une réunion est prévue le 26 septembre</p> <p>↪ Rappelle qu'aux Osmeaux, l'ancienne maison BAGLIN est squattée.</p> |

- N. KERMARREC
- ↳ Signale qu'il manque un bouchon sur une bouche à clé rue des Rougemonts.
 - ↳ Informe que deux personnes auraient été agressées au rond-point du stade par un véhicule qui les aurait percutées sciemment. M. le Maire s'étonne que la Mairie n'ait pas été informée. Il rappelle que toute information de ce genre connue en Mairie est aussitôt transmise à la Gendarmerie.
- M. BROU
- ↳ Informe que M. JONOT a mis à disposition, en prêt, une tondeuse à la commune. A cette occasion, M. le Maire remercie M. JONOT d'avoir réparé gracieusement une ancienne tondeuse qui était hors service depuis plusieurs années.
 - ↳ Signale l'impossibilité de transporter les enrobés dans la remorque agricole actuellement détenue par la commune (non immatriculée).
 - ↳ Demande de nouvelles plaques de rues aux Osmeaux (rue du Moulin- rue des Rougemonts).
- A. GUIRLIN
- ↳ Informe qu'une demande lui a été faite concernant un projet de boxe à Chérisy. M. le Maire lui répond avoir effectivement reçu des personnes en Mairie à ce sujet mais la commune ne possède pas de salle adéquate.
 - ↳ Pose de nouveau le problème des "crottes de chiens", notamment sur l'espace vert devant la résidence "Les Bleuets". M. le Maire déplore l'incivilité de certains propriétaires de chiens qui font sortir leur animal sans se soucier des nuisances que cela cause au voisinage. Une solution va être étudiée (grillage, épineux...).
- D. LEGER
- ↳ Demande si des bacs à fleurs sont prévus sur les trottoirs de la rue de Paris suite aux travaux en cours. M. le Maire lui répond que c'est bien prévu ainsi que des prises électriques pour les illuminations de Noël.
- J.P. LEROY
- ↳ Signale éclairage public ne fonctionne pas rue du Pressoir et bouchon de bouche à clé manquant rue Charles de Gaulle.
- F. LEBOURG
- ↳ Demande réunion du CCAS concernant la distribution des colis.
- M. ISABEL
- ↳ Demande d'envisager l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Cette dépense sera inscrite au budget 2004.
 - ↳ Informe que les lampadaires ont été remplacés dans les Hauts de Chérisy.
 - ↳ Demande une réunion de la commission des Travaux pour les projets 2004.
 - ↳ Certaines personnes aimeraient que le parc de la mairie soit ouvert, surtout pour passer des Hauts de Chérisy vers l'école. M. le Maire rappelle que le conseil municipal est bien embarrassé pour prendre une décision car malgré la fermeture actuelle du parc, on continue à y ramasser des canettes de boissons et des objets "dangereux" ; il y a même eu un début de feu...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00.